Université Gustave Eiffel

OFIPE – Essentiel

N°53 – Mai 2025

Parcours d'études après une licence obtenue en 2023

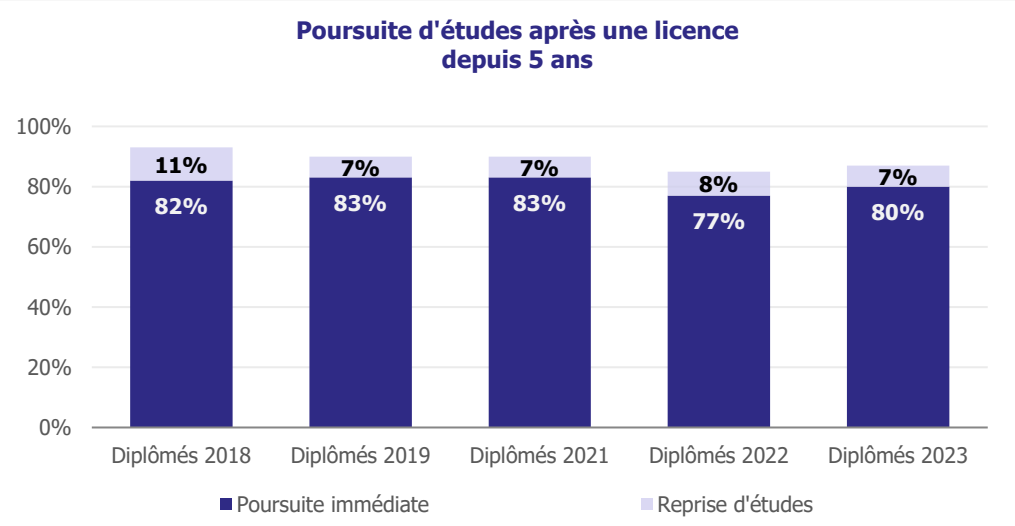

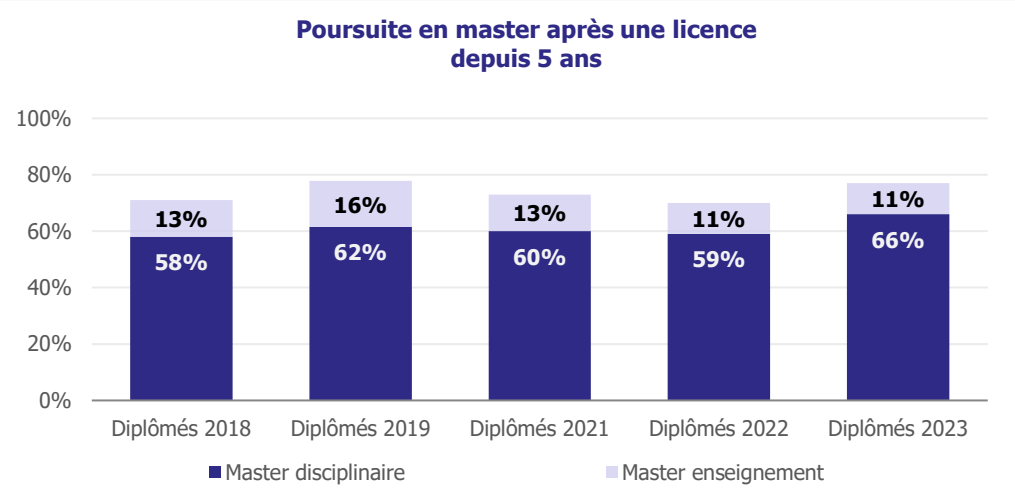

Après l'obtention d'une licence en 2023, huit étudiants sur dix ont poursuivi leurs études. Ce taux est en légère augmentation par rapport à la promotion précédente. Toutefois, les poursuites d'études après la licence ne retrouvent pas le niveau observé pour les promotions antérieures.

Plus des deux-tiers des diplômés en formation ont intégré un master. L'augmentation des poursuites d'études en master est possiblement une conséquence de l'ouverture de la toute récente plateforme *MonMaster*, qui centralise les candidatures en master pour l'ensemble des établissements.

Un peu plus du tiers des étudiants qui avaient initialement interrompu leurs études se sont inscrits dans une formation à la rentrée 2024. Finalement, 13 % des diplômés de licence ont interrompu leurs études au moins deux ans. L'arrêt durable des études est moindre à l'Université Gustave Eiffel qu'au niveau national (18 %)[1].

1. Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2022 de licence générale à 6, 12 et 18 mois, Note flash du SIES n°21, MESRI, juillet 2024.

Définitions

Taux de poursuite d'études :
Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :
Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption d'études.

Taux de poursuite d'études en master :
Part des diplômés inscrits en master disciplinaire ou enseignement parmi les diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention de la licence.

Poursuite d'études après la licence

Les étudiants de lettres et arts et de langues poursuivent moins souvent leurs études que les diplômés des autres disciplines. Et même s'ils sont nombreux à se réinscrire dans une formation après une année d'interruption, leur poursuite d'études globale reste moindre que celles des diplômés des autres disciplines.

A l'inverse, quasiment tous les diplômés de sciences poursuivent leurs études immédiatement après leur licence.

Au final, la poursuite d'études dans les deux années qui suivent l'obtention de la licence varie de 26 % pour les diplômés de lettres et arts à 94 % pour ceux de sciences.

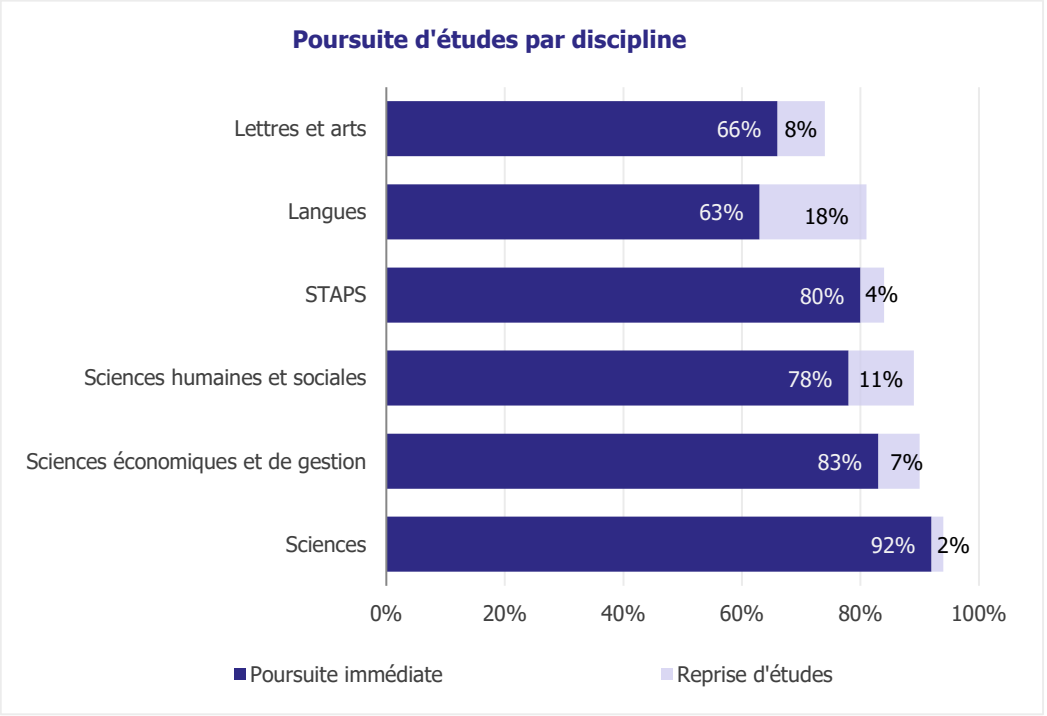

Les formations après la licence

Après l'obtention d'une licence, un peu plus des trois quarts des étudiants se sont inscrits en master, préférentiellement en master disciplinaire, qu'ils préparent majoritairement à l'Université Gustave Eiffel. Un petit nombre d'étudiants, tous diplômés en sciences, poursuivent en diplôme d'ingénieur ; la plupart d'entre eux ont quitté l'établissement puisque seuls 30 % sont inscrits à l'Université Gustave Eiffel. Un septième des diplômés de licence préparent une formation d'école spécialisée, par exemple en ressources humaines, management ou arts et design. Un quart d'entre eux sont inscrits à un niveau inférieur à bac + 4.

Les étudiants s'inscrivant dans une formation après une année d'interruption préparent moins souvent un master disciplinaire que ceux qui poursuivent immédiatement après leur licence (47 % contre 66 %). Ils sont plus fréquemment inscrits dans des formations de niveau bac + 3, voire inférieur.

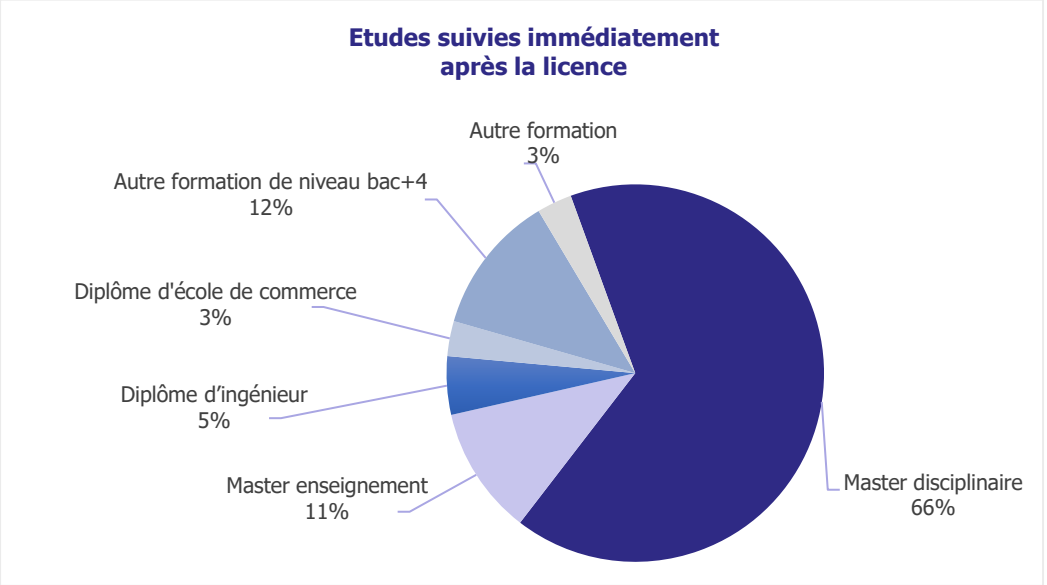

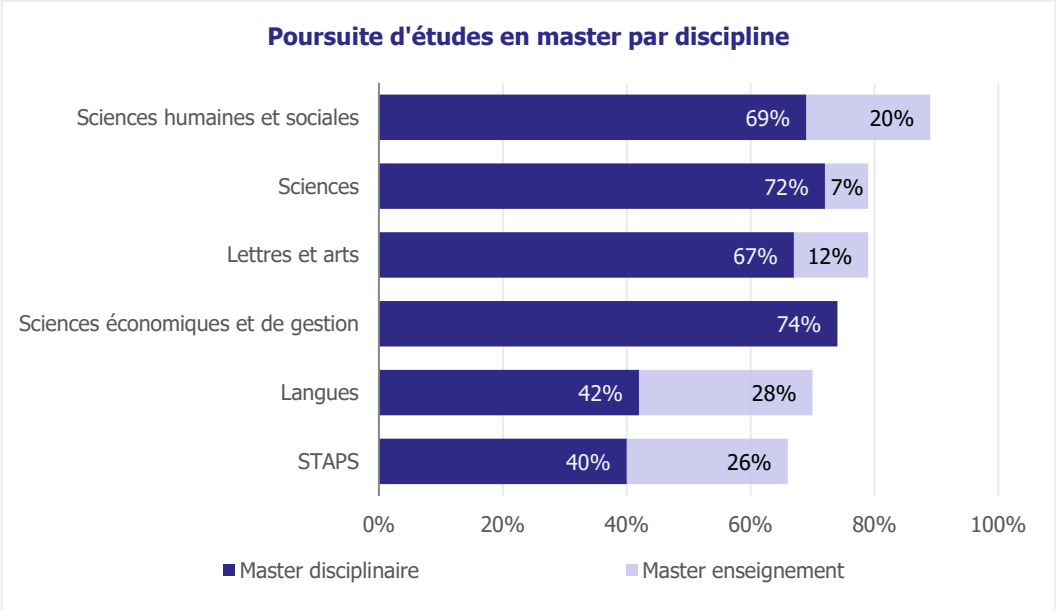

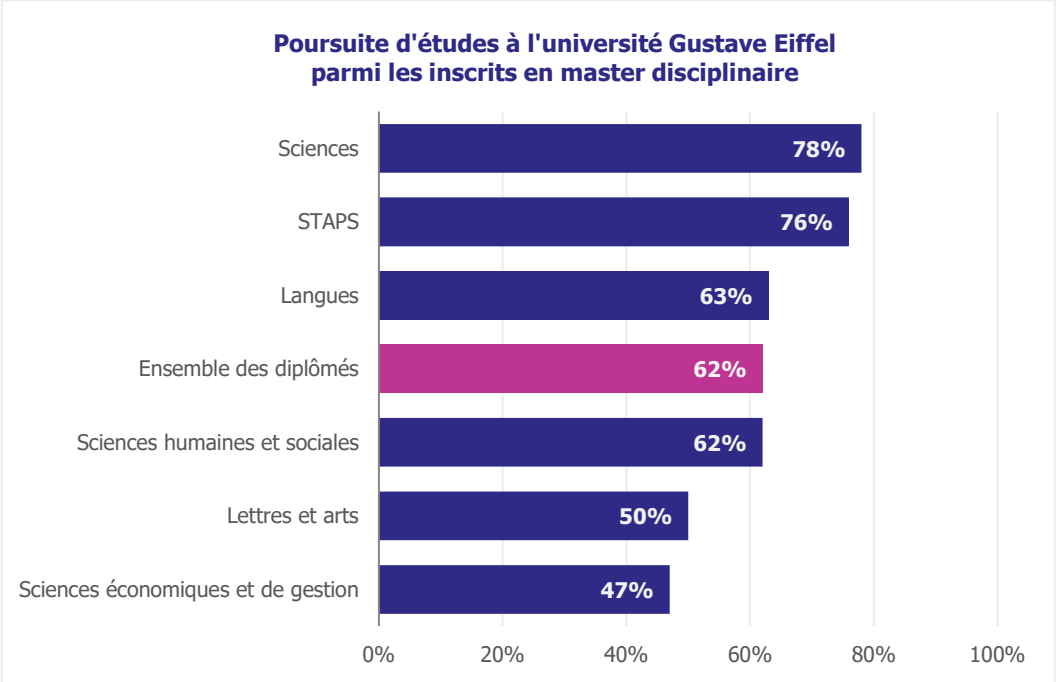

Le master est la poursuite d'études principale après l'obtention d'une licence, notamment pour les diplômés de sciences humaines et sociales. Bien que cela reste l'orientation majoritaire pour les diplômés de langues et de STAPS, ils poursuivent moins souvent en master. De surcroît, ils choisissent plus souvent les masters conduisant aux métiers de l'enseignement.

Toutefois, il existe une diversité d'intérêt pour les métiers de l'enseignement au sein des regroupements disciplinaires. Par exemple, au sein des sciences humaines et sociales, les diplômés en histoire choisissent ce type d'orientation plus fréquemment que ceux en sociologie ou géographie. De la même manière, les étudiants en lettres intègrent plus fréquemment un master enseignement que ceux en arts. La même dichotomie se retrouvent en langues, avec une prépondérance pour l'enseignement pour les diplômés en langues et civilisation *a contrario* des étudiants en langues étrangères appliquées. Enfin au sein des STAPS, les poursuites d'études sont très contrastées selon la spécialité : master enseignement pour les diplômés d'éducation et motricité, master disciplinaire pour ceux d'activités physiques adaptées, formations non universitaires pour les diplômés en management du sport.

Parmi les inscrits en master disciplinaire, un peu plus de six diplômés de licence sur dix poursuivent leurs études dans l'établissement. C'est particulièrement le cas des diplômés de sciences et de STAPS (plus des trois quarts) alors que la moitié des diplômés de sciences économiques et lettres et arts ont rejoint une autre université.

Les diplômés de licence en 2023 ont étrenné la plateforme d'affectation en master *MonMaster*. Guichet unique de candidatures, les démarches pour postuler en master s'en trouvent facilitées, expliquant peut-être que dans toutes les disciplines, STAPS exceptée, les étudiants poursuivent plus fréquemment leurs études en master que ceux de la promotion précédente. Toutefois, quelle que soit la discipline (en dehors des sciences) ce master est moins souvent préparé à l'Université Gustave Eiffel.

Définitions

Taux de poursuite d'études à l'université Gustave Eiffel :
Part des diplômés de licence inscrits à l'université Gustave Eiffel parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études en master disciplinaire immédiatement après la licence.

Immédiatement après l'obtention de la licence, 94 % des diplômés ont intégré une formation de niveau bac + 4. Un an plus tard, 85 % sont passés en année supérieure. Ce taux de passage en bac + 5 varie de 79 % pour les diplômés de licence de sciences humaines et sociales à 91 % pour les diplômés de sciences économiques et de gestion.

Quand ils ne sont pas inscrits à un niveau bac + 5, les deux tiers de diplômés sont à nouveau inscrits à un niveau bac + 4, même s'ils ont pu se réorienter, et 30 % ne se sont pas réinscrits, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'un arrêt des études ou d'une césure.

Au total, les trois quarts des diplômés de licence ont poursuivi leurs études deux années consécutives.

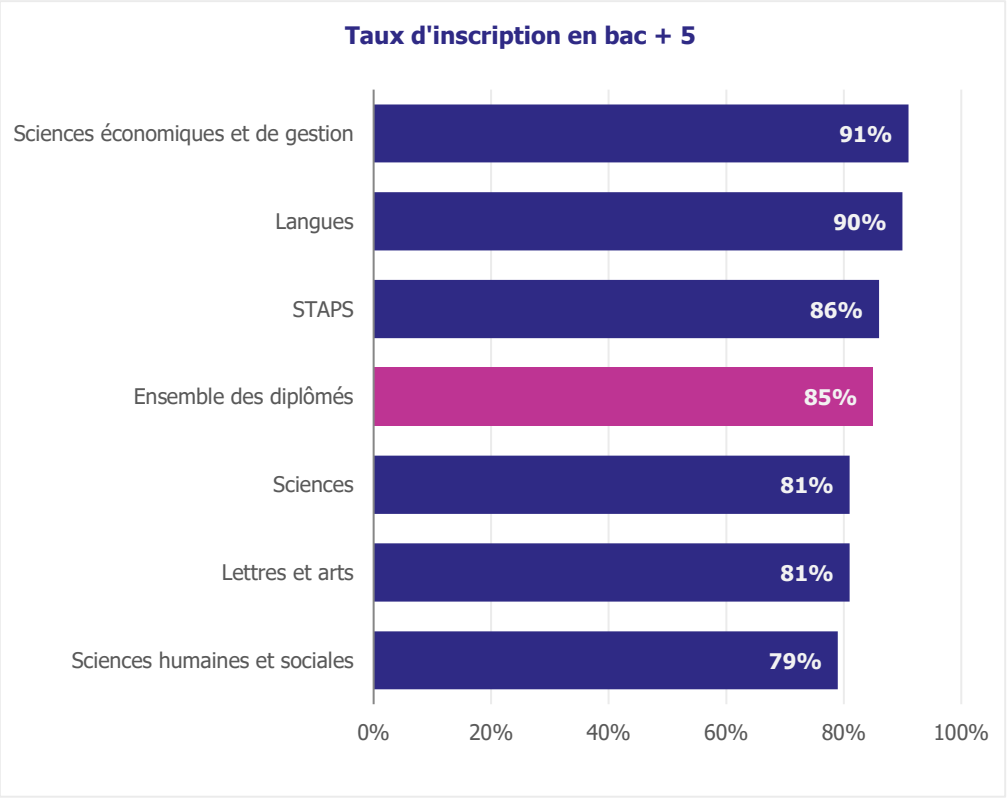

Définitions

Taux d'inscription en bac + 5 :
Part des inscrits dans une formation de niveau bac+5 deux années après l'obtention de la licence, parmi les inscrits en bac + 4 l'année suivant l'obtention de la licence.

Sources et méthodologie

Sources :

- Apogée, Pégase, Aurion, bases de gestion administrative et pédagogique des inscrits de l'Université Gustave Eiffel,
- enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :
Diplômés de licence en 2023, hors inscrits parallèlement en école d'ingénieur, soit 1 163 diplômés.

Taux de parcours connus :
83 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

- L'insertion est évaluée 18 mois après le diplôme pour les licenciés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 132 diplômés.
- Les statistiques ont été redressées.

L'insertion professionnelle

	Diplômés 2023
Taux de diplômés sur le marché de l'emploi	15 %
Temps d'accès à l'emploi	2,8 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	54 %
Salaire moyen à l'embauche	1 657€
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	28%
Taux d'emploi stable	50 %
Part des PCS cadre et profession intermédiaire	62 %
Salaire moyen à 18 mois	1 923 €

Dix-huit mois après l'obtention de la licence, 15 % des diplômés se présentent sur le marché de l'emploi avec la licence comme plus haut diplôme à faire valoir.

L'insertion des diplômés de licence générale est moins aisée que celles des diplômés de licence professionnelle, tant pour l'accès à l'emploi, moins rapide, qu'en ce qui concerne les conditions de l'emploi[1]. Au moment de l'enquête, le taux de chômage des diplômés de licence est particulièrement élevé (deux fois supérieur à celui des diplômés de licence professionnelle). Et parmi les diplômés en emploi, comme au niveau national[2], seule la moitié ont signé des contrats stables. De surcroit, la moitié des contrats à durée déterminée sont précaires (CDD de moins de 6 mois, contrat d'intérim, vacations horaires…), soit pour un cinquième des diplômés en emploi. Les temps partiels sont également fréquents (un cinquième des salariés).

Corroborant une insertion difficile, les diplômés sont très critiques quant à l'adéquation de leur emploi avec leur formation : moins de la moitié des diplômés estiment que leur emploi correspond à leur niveau d'études ou à leur domaine de formation.

Cependant, les diplômés de STAPS semblent bien s'insérer. En particulier, ils sont moins souvent en recherche d'emploi et leur emploi relève plus souvent de la PCS des cadres ou profession intermédiaires. Ils sont également globalement plus satisfaits du lien entre leur emploi et leur formation. *A contrario*, l'ensemble des indicateurs signale une insertion difficile pour les diplômés du domaine Arts, lettres, langues.

1. L'insertion des diplômés de licence professionnelle, Ofipe essentiel n°51, OFIPE, Université Gustave Eiffel, mai 2025.
2. Le taux d'emploi salarié en France des diplômés en 2022 de licence générale à 6, 12 et 18 mois, Note flash du SIES n°21, MESRI, juillet 2024.

Définitions

Taux de diplômés sur le marché de l'emploi :
Part des diplômés actifs (en emploi et en recherche d'emploi) au moment de l'enquête.

Accès au premier emploi :
- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.
- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :
Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :
Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :
Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Salaire moyen à l'embauche :
Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :
Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.